

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



RMM Convertibles

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010003590 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est d'obtenir sur le moyen terme à travers une gestion de type discrétionnaire un rendement sur la partie obligataire des titres convertibles tout en conservant la possibilité de bénéficier partiellement de la performance des marchés actions.

L'indicateur de référence est l'indice Exane Eurozone Convertibles qui est un indice représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles de la zone euro. L'indice inclut les coupons détachés par les obligations qui le composent. Cet indicateur ne constitue qu'une référence et la gestion ne privilégie pas forcément un niveau de corrélation précis avec ce dernier même si le profil de l'indice reste un élément de comparaison a posteriori. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

L'OPCVM est spécialisé dans la gestion des obligations convertibles, qui sont des instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille RMM Convertibles est investi jusqu'à 100% en produits de taux, dont jusqu'à 100% en Obligations Convertibles cotées sur le marché d'un des pays de la Zone Euro et jusqu'à 100% en obligations *callable* et *puttable*.

L'allocation globale est la suivante :

o Jusqu'à 100% de l'actif du FCP sur un ou plusieurs marchés des produits émis par des entreprises industrielles, commerciales ou financières et de toute qualité de signature.

o Entre 0 et 10% en actions de sociétés de grande et moyenne capitalisation de la Zone Euro.

o Entre 0 et 10% de parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, de droit français ou européen et de parts ou actions de FIA de droit français ;

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action et de taux à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion. Pour ce faire, il couvre son portefeuille et/ou l'expose sur des secteurs d'activité,

des indices, des marchés de taux, des actions. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur taux, actions ou indices.

Il n'y a pas de recherche de surexposition : l'exposition totale ne dépassera pas 100% de l'actif.

L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 4.

L'exposition directe et indirecte au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Le FCP peut également investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

Le fonds pourra être investi dans des titres et Obligations émis par les émetteurs dont le siège social se situe hors de la zone euro à hauteur maximum de 20%. Pas d'existence de risque de change.

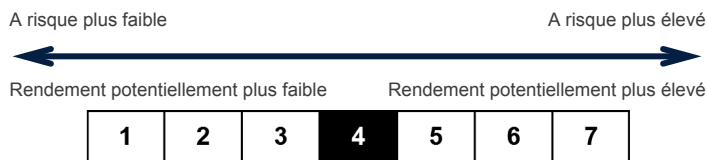
La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 4 (volatilité comprise entre 5% et 10%) et reflète principalement son positionnement sur les marchés des obligations convertibles de la zone Euro.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	1,01%
--------------------------------------	-------

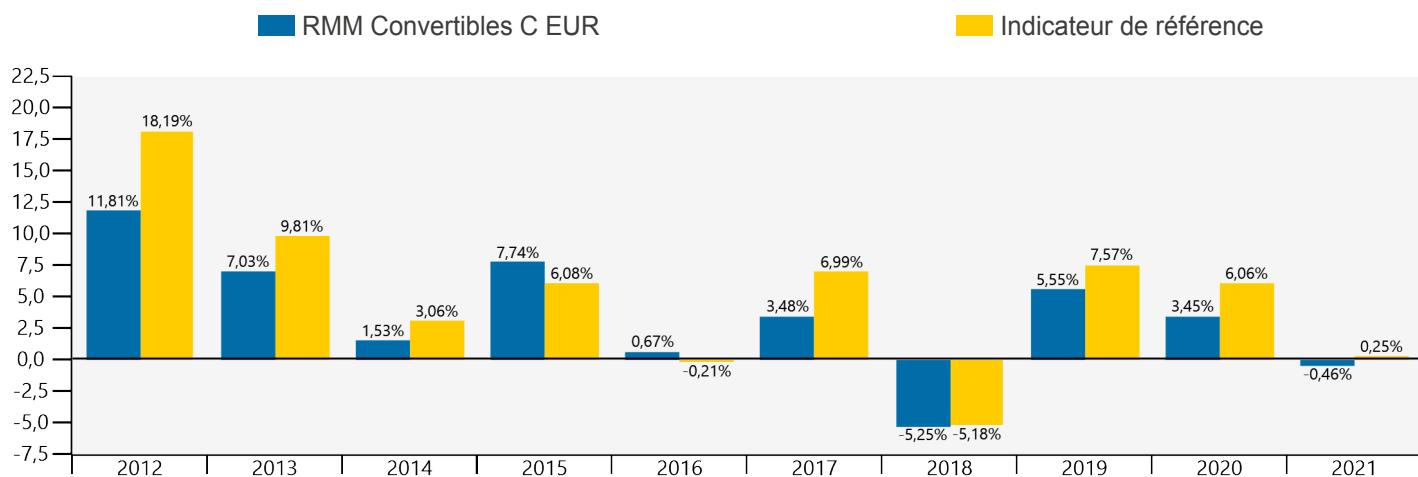
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2003.

La Part a été créée le 25/07/2003.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.